

Présents : José HERBET, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU, Claudine LEQUIEN, Antony DELVILLE, Lionel HERBET, Catherine BATICLE, Laurence BÉCUE.

Absent avec pouvoir : Gérald BRÉZIN à Lysiane CAPON.

Absent : Jérôme COURMONT

Secrétaire de séance : Catherine BATICLE.

Encaissement de chèques

- 122,16 € pour le remplacement de grilles de four suite à un mariage ;
- 30 € du comité des fêtes de St Sauveur représentant un don pour le prêt de matériel à la fête locale
- deux chèques de APRIL de 4919,23 € et de 13408,46 € concernant l'indemnisation des salaires pour les agents en maladie.

Désignation des agents recenseurs

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune organise les opérations de recensement en 2018 et présente à cet effet les candidatures des agents recenseurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de privilégier de choisir :

- Madame JOSIEN Véronique
- Madame HÉNAUX Julie
- Madame ROGER-SENÉ Orlane

afin d'effectuer les opérations de recensement.

Aménagement de 4 logements rue des chanoines : application de pénalités à la société FIALLET

Suite au retard de la société FIALLET dans l'exécution des travaux représentant 57 jours ; conformément au paragraphe 14 du CCAP le retard entraîne l'application d'une pénalité de 80 € par jour fixant le montant de la pénalité à 4 560 €.

Le conseil municipal décide de l'application de la dite pénalité et de mettre à la charge la somme de 4 560 € à l'entreprise FIALLET.

Mise a disposition d'un terrain chemin de fourdrinoy

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une convention de mise à disposition d'un terrain chemin de Fourdrinoy à Monsieur AMET Benoit d'une superficie d'environ 30 m² dont la commune assure l'entretien.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la convention de mise en disposition dudit terrain pour l'euro symbolique tout en rappelant que les places de parking ne devront pas être neutralisées et autorise le maire à signer la convention.

Dératisation du réseau d'assainissement : deuxième passage

Le conseil approuve le devis de dératisation du réseau d'assainissement pour un deuxième passage pour un montant de 1 350 € HT.

Primes de fin d'année du personnel

À l'unanimité, le conseil municipal décide de voter les conditions d'attribution des primes de fin d'année du personnel avec un coefficient lié à l'absentéisme et à la valeur professionnelle ;

Antony DELVILLE rappelle que le montant versé à chaque agent est une décision du Maire.

Subvention exceptionnelle au judo

À l'unanimité, le conseil municipal décide de verser la somme de 161,65 € au club judo à titre de subvention exceptionnelle concernant le

remboursement de panneaux de bois achetés afin de confectionner des vestiaires.

Aménagement logements au rez-de-chaussée du presbytère et de la salle des chanoines : missions complémentaires SPS et contrôle technique pour QUALICONSULT

Monsieur le maire présente à l'assemblée la proposition de QUALICONSULT pour une mission de contrôle technique et une mission SPS respectivement pour un montant de 1910 € HT et 1 575 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier les dites missions à QUALICONSULT pour les missions susvisées.

Remplacement d'une conduite d'eau chemin de Lannoy et rue du Guindal

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de la société VEOLIA concernant le remplacement d'une conduite d'alimentation en eau potable rue du Guindal et Chemin de Lannoy pour un montant de 6005,07 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet et approuve le devis présenté par la société VEOLIA.

Mission complète d'architecte pour la création de trois logements supplémentaires

Monsieur le maire présente la proposition de Pascal BRASSART architecte pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de deux logements au rez-de-chaussée du presbytère et d'un logement au rez-de-chaussée de la rue des Chanoines pour un montant de 16 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la mission à Pascal BRASSART pour un montant de 16 200 € HT.

Communications diverses

- Monsieur le maire informe l'assemblée que suite au décès de Madame GUIDÉ Corinne, le poste de cette dernière à la bibliothèque et à l'agence postale communale pourrait être confié à l'actuelle remplaçante Madame Laëtitia DENAUX mais que certaines conditions doivent être remplies et en premier lieu, la réussite à un concours d'accès à la fonction publique ; des démarches en ce sens vont être prochainement entreprises.
- Jean-Paul PIERRE évoque, suite à une réunion des élus responsables des bibliothèques, la situation actuelle, avec la fusion des deux communautés de communes.
- Madame LEQUIEN indique que certains enfants ont pu être malades, le midi en septembre, car restés apparemment sous la pluie.
- Antony DELVILLE évoque l'avancée des travaux d'élaboration du PLUI.
- Lionel HERBET évoque le départ, quelque peu malhonnête, de l'ancien professeur de judo ; le club est pourtant reparti sur de bonnes bases malgré cet épisode regrettable.
- Monsieur le Maire évoque les travaux au presbytère, louant au passage la qualité des deux architectes Monsieur et Madame Pascal BRASSART.

